



Clos de l'Olivier a.s.b.l

CENTRE DE REVALIDATION DE LA FAUNE SAUVAGE
CENTRE AGREE PAR LE MINISTRE DE LA REGION WALLONNE
MEMBRE DE LA L.R.B.PO

Rue du Bourrelrier 21 B-7050 Masnuy-St-Jean

Tél.: 065/235975

www.closdelolivier.be

mail@closdelolivier.be

A LIRE ATTENTIVEMENT !

LA RAGE ET LA FAUNE BELGE.

A l'heure actuelle, depuis 2001, le royaume de Belgique est officiellement indemne de rage. La rage vulpine a été éliminée par une longue campagne de vaccination durant les années 90.

Depuis 2001, deux cas de rage ont été répertoriés suite à des accidents d'importation sur des chiens en provenance des pays du Maghreb mais ceux-ci n'ont pas porté à conséquence.

Le virus est cependant toujours présent aux frontières du royaume. Ainsi en 2007, le virus a été localisé à moins de 80 km de la frontière de la province de Liège en territoire Allemand. Il est encore régulièrement mis en évidence dans les régions alpines et il traîne une souche de rage au sein des chauves souris. Aussi, si vous deviez manipuler des animaux reconnus comme réservoirs habituels du virus, quelques précautions s'imposent.

LA RAGE VULPINE.

La rage chez le renard est rarement de type agressif.

La contamination du renard tue l'animal en quelques jours après la phase d'incubation.



L'animal est le plus souvent très déprimé, comateux et faible, présentant des troubles nerveux. Il ne fuit pas à l'approche de l'homme.

LA RAGE CHEZ LES CHAUVES SOURIS.



Beaucoup moins connues, il est établi à l'heure actuelle que des souches de rage sont présentes chez les chauves-souris. Des cas sont régulièrement répertoriés notamment en Angleterre. Le dernier cas en date provient d'une chauve souris d'Aubenton qui vivait en Suède. Des cas sont référencés aussi en Finlande et au Danemark depuis le début des années 2000.

Il semble qu'à l'heure actuelle des connaissances ces souches ne se transmettent pas à l'homme, néanmoins toutes les précautions s'imposent.

La forme chez la chauve-souris est de type agressif.

L'animal tente de mordre la personne qui la prend en main. Cependant déjà à l'état non infecté, toutes les chauves-souris usent de morsure pour se défendre de l'humain à moins d'être très affaiblies. Ce n'est donc pas un critère.

MANŒUVRE À SUIVRE.

Il faut mettre des gants épais pour manipuler ces animaux, évidemment en rapport avec leurs capacités de morsure et bien se laver les mains après leur manipulation. C'est notamment vrai pour le renard qui est porteur d'autres maladies à risque pour l'homme.

Si l'on est mordu au court des manipulations, il convient de prendre contact avec son médecin pour juger du risque réel.

Si celui-ci s'avère suffisant, l'animal qui a mordu sera sacrifié pour rechercher le virus au sein de son tronc cérébral par un test rapide de laboratoire au sein de l'institut pasteur confirmé par la suite par un test plus spécifique mais un peu plus lent. Si par malheur il y aurait contamination, alors la personne devra se faire vacciner pour éviter tout risque pour sa santé.

RAPPEL LÉGAL.

Tous les mammifères sont susceptibles de tomber malade de la rage. Les chiens, chats et furets tout autant que les autres.

Les chiens doivent être vaccinés au sud du sillon Sambre et Meuse. Le vaccin a une durée de validité variable suivant la notice. En général 3 ans.

Les chiens, chats, furets qui sortent du pays doivent se faire vacciner et avoir un passeport européen qui les suit. La France exige une vaccination an pour an.